Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20261125-2026-272-DE
Date de télétransmission : 25/11/2026
Date de réception préfecture : 25/11/2026

PUBLIE LE 25/11/2026

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

N°2026-272

Conseil municipal
REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le dix huit novembre à 20 heures 30 minutes le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi 12 novembre 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans Salle du Conseil Municipal - 12 rue Louis Talamoni, sous la présidence de Laurent JEANNE Maire.

VŒU DU GROUPE "GROUPE UNION POPULAIRE INSOUMISE ET CITOYENNE" LUTTE CONTRE LA TERREUR RACISTE, LA BANALISATION DES DISCOURS DE HAINE ET LES RESPONSABILITÉS POLITIQUES ET MÉDIATIQUES

Rapporteur : Mme Teresa GARCIA

Présent(e)s :
M. JEANNE, Mme THIROUX, M. LATRONCHE, Mme AMAR, M. GOUPIL, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. PICOT, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. AKKOUCHE, Mme LE THIES, M. DUVAUDIER, Mme CARPE, M. NGANDE, Mme ASHRAF, M. BASTIN, M. EOUZAN, M. FORHAN, Mme DEISS, M. MESNAGER, M ANCIAUX, Mme SAUSSEREAU, Mme BOICHOT, M. BANTSIMBA, Mme SANZ, Mme DE OLIVEIRA, M LHOSTE, Mme THÉOPHILE, Mme ANTONIE, M. SZOLLOSI, Mme CASTELLAR, Mme MOREIRA MARQUES, Mme DE JESUS MORGADO, Mme KASSOU, M. LAMOTTE, M. SY, M LEGER, Mme MALEK, M. JACQUIN BEAUDOIN, Mme GARCIA, M. GUINTRAND, Mme KEITA-GASSAMA

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :
Mme ADOMO
Mme BENAHMED (donne procuration à Mme AMAR)
Mme CIPRIANO (donne procuration à M. FORHAN)
M. HIRIDJEE (donne procuration à Mme SAUSSEREAU)
Mme BERTRAND (donne procuration à Mme THÉOPHILE)
M. SLIMOVICI (donne procuration à M. BANTSIMBA)

Secrétaire de séance : Mme CARPE

Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présent(e)s : 43
Nombre de procurations : 5
Nombre de votant(e)s : 48

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

champignysurmarne.fr

Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20261125-2026-272-DE
Date de télétransmission : 25/11/2026
Date de réception préfecture : 25/11/2026

Le Conseil municipal,

Considérant que les tirs survenus le 23 octobre 2026 à Trappes et à La Verrière, dans les Yvelines, ont coûté la vie à un jeune homme Monsieur Pengo BOSSIO WANGI âgé de 26 ans et blessé cinq personnes, dont une fillette de douze ans, victime de huit impacts dans le corps ;

Considérant que le Parquet national antiterroriste s'est saisi de l'enquête, notamment au regard d'une possible entreprise terroriste à caractère raciste ;

Considérant que, selon les premiers éléments rapportés par la presse, le suspect aurait déclaré vouloir s'en prendre "aux personnes noires et arabes" pour "venger des commerçants" victimes de pillages et de dégradations survenus quelques jours auparavant ;

Considérant que ces éléments, qui devront être établis par l'enquête judiciaire, révèlent la gravité d'une logique médiatique et politique consistant à rendre des populations entières responsables d'actes individuels et à les désigner comme des cibles légitimes ;

Considérant que le racisme ne se réduit pas aux préjugés individuels, mais est une idéologie de désignation de boucs émissaires, de déshumanisation et d'exclusion, dont les conséquences peuvent être meurtrières ;

Considérant que les discours racistes, négrophobes, xénophobes et islamophobes se banalisent dans le débat public, lorsque des personnes sont constamment ramenées à leur origine, leur couleur de peau ou leur religion réelle ou supposée, et présentées comme une menace au collectif ;

Considérant que les responsables politiques qui entretiennent ces amalgames, ainsi que les médias qui les relaient ou leur accordent une tribune sans mise en perspective critique suffisante, portent une responsabilité politique et morale dans la qualité du débat démocratique ;

Considérant que la liberté de la presse et la liberté d'expression, garanties fondamentales de notre démocratie, s'accompagnent d'une exigence de rigueur, de contextualisation et de responsabilité dans le traitement des discours de haine ;

Considérant que les déclarations de condamnation prononcées après un attentat ne sauraient suffire sans une politique durable et effective de prévention des violences racistes, de lutte contre les discriminations et de protection des personnes qui en sont les cibles ;

Considérant que la République ne peut garantir l'égalité des droits si une partie de la population doit craindre pour sa sécurité en raison de sa couleur de peau, de son origine ou de sa religion supposée ;

Considérant que la lutte contre le racisme engage l'ensemble des institutions publiques, des responsables politiques et des acteurs médiatiques ;

Le Conseil municipal de Champigny-sur-Marne :

Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20261125-2026-272-DE
Date de télétransmission : 25/11/2026
Date de réception préfecture : 25/11/2026

- **Condamne** sans réserve l'attentat négrophobe et islamophobe de mardi dernier de La Verrière et exprime sa solidarité avec les proches de la victime décédée, les personnes blessées et l'ensemble des habitantes et habitants éprouvés par ces violences ;

- **Affirme** que nul ne doit être pris pour cible, menacé ou privé de ses droits en raison de sa couleur de peau, de son origine ou de sa religion réelle ou supposée ;

- **Dénonce la logique raciste** qui consiste à désigner des populations entières comme responsables de faits individuels et à justifier contre elles une violence collective ;

- **Alerte sur les dangers de la banalisation des discours** racistes, négrophobes, xénophobes et islamophobes dans le débat public, et sur les conséquences de la désignation répétée de boucs émissaires ;

- **Interpelle politiquement les responsables publics et les acteurs médiatiques** sur leur responsabilité dans la lutte contre les discours de haine, les amalgames et les mécanismes de déshumanisation, et appelle à un traitement rigoureux et contextualisé des violences racistes ;

- **Rappelle** que la lutte contre le racisme exige des actes, des moyens et une volonté politique constante, et ne peut se limiter à des déclarations de circonstance après chaque drame ;

- **Réaffirme** son attachement à une République fondée sur l'égalité des droits, la liberté et la fraternité, dans laquelle personne ne doit vivre dans la peur en raison de ce qu'il est ou de ce qu'on lui prête d'être.

A la majorité,

10 votes pour,

Mme Rosalie DE JESUS MORGADO, Mme Zohra KASSOU, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK, M. Tidjan JACQUIN BEAUDOIN, Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA

38 votes contre,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Patrice LATRONCHE, Mme Sophie AMAR, M. Grégory GOUPIL, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Yohann PICOT, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Odile LE THIES, M. Michel DUVAUDIER, Mme Geneviève CARPE, M. Léon NGANDE, Mme Asma ASHRAF, M. Wilfrid BASTIN, M. Pascal EOUZAN, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Jean-Claude FORHAN, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Isabelle DEISS, M. Alain MESNAGER, M. Arif HIRIDJEE, Mme Delphine BERTRAND, M Xavier ANCIAUX, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. David SLIMOVICI, Mme Caroline BOICHOT, M. Yannick BANTSIMBA, Mme Martine SANZ, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M Philippe LHOSTE, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Ana-Maria-Luminita ANTONIE, M. Thomas SZOLLOSI, Mme Inès CASTELLAR, Mme Maria Teresa MOREIRA MARQUES

M. Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France

La secrétaire de séance
Mme Geneviève CARPE